



Programme de la formation initiale RISQUES ELECTRIQUES (B2XL) pour Contrôleur Technique VL

52 72 013 73 72

Objectif de la formation

Répondre à l'obligation d'une qualification spécifique pour réaliser les contrôles techniques sur les véhicules électriques et hybrides dans le respect de la réglementation et des risques électriques.

Contenu de la formation

Présentation du cadre réglementaire et des textes d'application

- ✓ Généralités et technologie des véhicules électriques, hybrides (caractéristiques et principes de fonctionnement).
- ✓ Prévention des risques liés à la haute tension (équipement de protection individuel).
- ✓ Méthodologie de réalisation du contrôle dans le respect des instructions techniques R/V, annexe I, ERG).
- ✓ Mise en application pratique au centre de formation sous la supervision du formateur agréé.

Objectifs de la formation

- ✓ Assurer en autonomie, un contrôle technique en toute sécurité et dans le respect de la réglementation en vigueur sur des véhicules électriques ou hybrides.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Vous pouvez prendre contact avec le référent handicap du service : Laurie Dorangeon au 02 43 41 41 41.

LE JOUR DU STAGE, LE STAGIAIRE DEVRA SE PRESENTER MUNI DE :

- Convocation
- Pièce d'identité (exigence réglementaire)
- Vêtements de travail et chaussures de sécurité

Prérequis

Être habilité à effectuer des contrôles technique VL

Durée de la formation

7h de formation présentielle

Public

Contrôleur Technique de Véhicules Légers souhaitant être formé aux spécificités des véhicules électriques.

Effectif

8 à 14 participants Maximum

Pédagogie

Pédagogie active

Formateur

Formateur spécialisé contrôle technique véhicules légers, qualifié dans le CT des véhicules électriques et hybrides.

Contrôle des connaissances

Évaluation théorique et pratique de fin de formation

Inscription

Au 02 43 41 41 41

Le plus de notre formation

Utilisation des outils réseaux

Tarif

420,00€ TTC



Accessibilité au centre de formation



Formation organisée pour les réseaux Auto-Sécurité et Sécuritétest, membres du groupe SGS, correspondant aux exigences de l'annexe IV de l'arrêté du 18/06/1991 modifié.
Programme de formation approuvé par le Ministère chargé des transports.